



Communiqué de Presse

PASSAGE DE CANAL+ A LA DIFFUSION TOUT NUMERIQUE EN AQUITAINE

Paris le 31 mars 2010 - Première étape du passage au tout numérique en Aquitaine : CANAL+ devient tout numérique le 6 mai prochain. Pour continuer à recevoir gratuitement les programmes en clair de la chaîne, il faut s'équiper !

Le **6 mai 2010**, CANAL+ opère un passage anticipé à la télévision tout numérique. D'ici là, les téléspectateurs devront s'équiper d'un mode de réception numérique (adaptateur TNT, satellite, ADSL, câble ou fibre optique) afin de continuer à recevoir les émissions en clair de la chaîne.

L'arrêt du signal analogique de CANAL+ en Aquitaine marque une étape majeure dans la transition de la région au tout numérique. Elle permet de découvrir les nombreux avantages de la télévision tout numérique sans attendre l'arrêt de la diffusion analogique des autres chaînes nationales prévu le 29 mars 2011. Dès à présent, les foyers non encore équipés peuvent adapter en toute sérénité leur installation TV.

Un guide pratique diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la région

Dès le 8 mars, un guide a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la région. Il comporte toutes les informations à connaître pour passer dès maintenant à la télévision tout numérique :

- *Qu'est-ce que le passage à la télé tout numérique ?*
- *Que faut-il faire ?*
- *Combien cela coûte-t-il ?*
- *A qui s'adresser ?*
- *Vous habitez dans un immeuble ?*
- *Existe-t-il des aides ?*

Ce guide est aussi en ligne : http://www.tousaunumerique.fr/download/regions/aquitaine_guide_ftn_canal_plus.pdf

Des insertions publicitaires en presse TV locale

Depuis le 22 mars, les premières insertions publicitaires en presse TV marquent une nouvelle étape dans la campagne d'information « tous au numérique ! ».

Les téléspectateurs de la région Aquitaine peuvent obtenir des renseignements sur le site internet www.tousaunumerique.fr ou auprès du centre d'appel au **0 970 818 818** (numéro non surtaxe, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

Les abonnés à CANAL+ peuvent s'adresser directement à la chaîne via son site internet dédié www.canalplusnumerique.fr et par téléphone au **0 891 39 40 00** (0,23 euros /minute depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 8h à 22h.



A propos de « tous au numérique ! »

« tous au numérique ! » est la campagne publique d'information destinée à accompagner les Français vers la télévision tout numérique. Elle est menée par le Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique. Mis en place dans le cadre de la loi Télévision du Futur (5 mars 2007), France Télé Numérique a pour missions d'informer, d'expliquer et d'assister les téléspectateurs. Il gère également le fonds d'aide à l'équipement institué à l'article 102 de la loi télévision du futur. France Télé Numérique réunit l'Etat (50 %) et les chaînes nationales historiques : France Télévisions (15 %), TF1 (10 %), CANAL+ (10 %), M6 (10 %) et Arte (5 %). France Télé Numérique est présidé par Louis de Broissia.